



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2009

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 1<sup>er</sup> juin 2009, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :           Monsieur le conseiller Vincent Chatel  
                                  Monsieur le conseiller Ronald Cormier  
                                  Monsieur le conseiller Normand Dyotte  
                                  Monsieur le conseiller Charles-André Fortier  
                                  Madame la conseillère Thérèse Gatien  
                                  Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s :   Monsieur Serge Drouin, directeur général  
                                  Madame Johanne Corbeil, assistante greffière  
                                  Madame Marie Dupont, directrice, Service planification et  
                                  développement du territoire  
                                  Madame Sylvie Landry, trésorière adjointe, Service des finances et de  
                                  l'informatique

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres du conseil municipal de la Ville de Candiac étant présents à la salle du conseil sise au 100, boulevard Montcalm Nord à Candiac, le 1<sup>er</sup> juin 2009, à 19 heures, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance « extraordinaire » et consentent à prendre en considération les sujets suivants :

1. Adoption – procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2009
2. Octroi de contrat – programme d'aide aux employés de la Ville de Candiac (PAEF)
3. Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 28 mai 2009
4. Autorisation – dérogation mineure – 150 C, boulevard Marie-Victorin, Candiac
  - Consultation du public sur cette demande
  - Décision du conseil
5. Embauche étudiants – Service des loisirs – saison estivale 2009
6. Embauche cols blancs étudiants – préposé à la bibliothèque, Services des loisirs, division Bibliothèque

7. Embauche col blanc surnuméraire – secrétaire, Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson
8. Avis de motion – règlement 1214 décrétant un emprunt de 650 000 \$ pour l'installation d'un système de feux de circulation, intersection boulevard Jean-Leman et avenue Charlemagne
9. Règlement 1227 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone I04-411 pour agrandir la zone I04-414
  - Assemblée publique de consultation
  - Adoption du règlement
10. Embauche employé cadre – chef de section, Voirie, division Travaux publics, Services techniques
11. Directeur adjoint, division sport – Service des loisirs – fin d'emploi
12. Mandat – consultant en gestion municipale
13. Parole au public sur les sujets à l'ordre du jour
14. Levée de la séance

**09-06-01      ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
19 MAI 2009**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2009.

**09-06-02      OCTROI DE CONTRAT – PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS DE  
LA VILLE DE CANDIAC (PAEF)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire offrir un programme d'aide à ses employés;

CONSIDÉRANT la proposition de services de la firme « Relais expert-conseil inc. »;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Serge Drouin, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à la firme « Relais expert-conseil inc. » un contrat pour la fourniture des services relatifs au programme d'aide aux employés et membres de leurs familles immédiates (PAEF) et à effectuer toute consultation relative à la gestion du programme;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-160-00-496.

**09-06-03      APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE – CCU DU 28 MAI 2009**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction et de lotissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 28 mai 2009 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

<b>PERMIS DE CONSTRUCTION</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et construction projetée</b>
CCU-2009-05-12	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 49, rue de Darvault sur le lot 4 031 178
CCU-2009-05-13	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 57, rue de Darvault sur le lot 4 031 179
CCU-2009-05-14	H03-334	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 167, avenue des Flandres sur le lot 4 145 569
CCU-2009-05-15	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 37, rue de Fleury sur le lot 3 965 029

<b>PERMIS DE CONSTRUCTION</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et construction projetée</b>
CCU-2009-05-16	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 50, rue de Fleury sur le lot 3 965 052
CCU-2009-05-17	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 38, rue de Sauverny sur le lot 3 964 672

<b>PERMIS DE LOTISSEMENT</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et lotissement projeté</b>
CCU-2009-05-19	H05-523	Approuver le remplacement du lot 2 713 900 afin de créer les lots 4 396 796 à 4 396 855, soit 57 nouveaux lots à bâtir sur les rues de Drubec et de Dieppe pour de l'unifamilial jumelé, selon le plan portant le numéro de dossier R.19545, minute 1991

**09-06-04      AUTORISATION – DÉROGATION MINEURE – 150 C, BOULEVARD MARIE-VICTORIN, CANDIAC**

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, André J. Côté demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure du 150 C, boulevard Marie-Victorin;

Aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la demande déposée par monsieur Robert Gaudet, en date du 30 avril 2009, relativement à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 150 C, boulevard Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été transmise au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-2009-04-24 effectuée sur la base des conditions applicables à l'analyse d'une dérogation mineure, conformément à la section 3 du règlement 559;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiack accorde la dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser une marge latérale gauche de 0,12 mètre au lieu de 0,60 mètre, soit un empiètement

de 0,48 mètre pour un bâtiment unifamilial isolé sis au 150 C, boulevard Marie-Victorin, sur le lot 2 092 421, dans la zone H01-103.

**09-06-05      EMBAUCHE ÉTUDIANTS – SERVICE DES LOISIRS – SAISON ESTIVALE 2009**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants durant la période estivale afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est d'usage de réembaucher les étudiants ayant fourni une prestation de travail satisfaisante l'année précédente, en plus d'embaucher de nouveaux étudiants pour combler les effectifs requis;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'éligibilités ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontré chacun des candidats sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche des étudiants dont les noms apparaissent ci-dessous, pour le Service des loisirs, pour la période de juin à septembre 2009;

<b>Nom</b>	<b>Titre</b>
Mylène Moreau	natation - coordonnateur, instructeur, sauveteur
Sabrina Vocino-Montpetit	natation - coordonnateur, instructeur, sauveteur
Frédéric Laporte Morais	natation - instructeur, sauveteur
Marc-André Maheu	natation - sauveteur
Marilyn Currier-Duranceau	natation - sauveteur
Valérie Desautels	natation - sauveteur

QUE ces étudiants soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale adoptée par la résolution 09-03-43;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de ces étudiants soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-41-117.

**09-06-06      EMBAUCHE COLS BLANCS ÉTUDIANTS – PRÉPOSÉ À LA  
BIBLIOTHÈQUE, SERVICES DES LOISIRS, DIVISION  
BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiantes afin de combler l'horaire de soir et de fin de semaine et pour remplacer les employés réguliers absents pour congés personnels, vacances et autres absences;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'éligibilités ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE ces étudiantes ont déjà travaillé à la Bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche les personnes mentionnées ci-dessous au poste de préposé à la bibliothèque, classe « AB », col blanc étudiant, division Bibliothèque, Service des loisirs, pour la période de juin à septembre 2009 selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

- Sarah Côté-René
- Marie-Ève Pérusse
- Marianne Saint-Aubin

QUE ces étudiantes soient rémunérées selon le taux horaire prévu à la grille salariale des étudiants cols blancs adoptée par la résolution 08-01-10;

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-30-117.

**09-06-07      EMBAUCHE COL BLANC SURNUMÉRAIRE – SECRÉTAIRE,  
SERVICE INTERMUNICIPAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES DE  
CANDIAC/DELSON**

CONSIDÉRANT les besoins grandissants en secrétariat pour le Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson;

CONSIDÉRANT la retraite anticipée de madame Lise Raquépas, secrétaire, Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la candidate sélectionnée a effectué un stage de quatre semaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steeve Lamontagne, directeur, Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de madame Janie Leblanc, au poste de secrétaire, classe « C », col blanc surnuméraire, Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson, pour la période du 25 mai 2009 au 31 décembre 2009, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Leblanc soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-116.

**09-06-08      AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1214 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 650 000 \$ POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE FEUX DE CIRCULATION, INTERSECTION BOULEVARD JEAN-LEMAN ET AVENUE CHARLEMAGNE**

Monsieur le conseiller Charles-André Fortier donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1214 décrétant un emprunt de 650 000 \$ pour l'installation d'un système de feux de circulation, intersection boulevard Jean-Leman et avenue Charlemagne;

De plus, monsieur le conseiller Fortier demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

**09-06-09      RÈGLEMENT 1227 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE I04-411 POUR AGRANDIR LA ZONE I04-414**

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire André J. Côté explique aux personnes présentes l'objet du projet de règlement 1227;

Par la suite, monsieur Côté invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre;

Aucune intervention.

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone I04-411 pour agrandir la zone I04-414, a été adopté à la séance du 19 mai 2009;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le second projet de règlement 1227 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone I04-411 pour agrandir la zone I04-414;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**09-06-10      EMBAUCHE EMPLOYÉ CADRE – CHEF DE SECTION, VOIRIE,  
DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de chef de section, Voirie;

CONSIDÉRANT le processus de sélection effectué en vue de combler ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche à compter du 15 juin 2009, de monsieur Bruno Langelier, au poste de chef de section, Voirie, classe 6, échelon 5, selon les conditions prévues à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac*;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Langelier soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-310-00-111.

**09-06-11      DIRECTEUR ADJOINT, DIVISION SPORT – SERVICE DES LOISIRS –  
FIN D’EMPLOI**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac entend procéder à une réorganisation du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE cette restructuration comporte l’abolition du poste de directeur adjoint, division sport;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire actuel de ce poste a été avisé en conséquence et qu’il accepte cette nouvelle structure;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac et monsieur Pierre Villeneuve conviennent que ce le lien d’emploi entre ce dernier et la Ville prendra fin le 31 décembre 2009;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Serge Drouin, directeur général, à signer tous les documents requis pour valider la cessation du lien d’emploi de monsieur Villeneuve.

**09-06-12      MANDAT – CONSULTANT EN GESTION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le poste de trésorier est présentement vacant;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de confier un mandat à un consultant spécialisé en gestion municipale pour assurer le bon fonctionnement du Service des finances et de l’informatique;

CONSIDÉRANT l’offre de services du 28 mai 2009 présentée par monsieur Yves Gagnon, consultant en gestion municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate monsieur Yves Gagnon, fcga, oma, consultant en gestion municipale, pour offrir l’assistance professionnelle requise pour assurer le bon fonctionnement du Service des finances et de l’informatique, au taux horaire de 150 \$ l’heure, plus toutes taxes applicables;

QUE les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-01-413.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents  
à la période de questions sur les sujets à l'ordre du jour.**

\* \* \*

Deux personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

**09-06-13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 18.

---

ANDRÉ J. CÔTÉ  
Maire

---

JOHANNE CORBEIL  
Assistante greffière